



**Dossier d'autorisation environnementale au titre des
ICPE pour le centre de Rosheim (67)**

P.J. n°4

Etude d'impact

Sommaire

ETUDE D'IMPACT (P.J. N° 4)	3
1. RESUME NON TECHNIQUE	3
1.1. Incidences sur le paysage, sur l'hygiène, la salubrité et la sécurité publique	3
1.2. Incidences sur les milieux naturels, la faune, la flore et l'agriculture	3
1.3. Incidences sur le sol, le sous-sol et les eaux souterraines	4
1.4. Incidences sur les eaux superficielles	4
1.5. Incidences sur l'air.....	4
1.6. Incidences sur le trafic	5
1.7. Incidences sur le bruit et les effets vibratoires	5
1.8. Incidences sur les déchets	6
1.9. Incidences sur les émissions lumineuses	6
1.10. Conditions d'utilisation rationnelle de l'énergie et effets sur le climat.....	6
1.11. Incidences sur les biens matériels et le patrimoine culturel	7
1.12. Incidences sur la santé	7
1.13. Cumuls avec d'autres projets	8

ETUDE D'IMPACT (P.J. N° 4)

1. RESUME NON TECHNIQUE

1.1. Incidences sur le paysage, sur l'hygiène, la salubrité et la sécurité publique

Les différents stockages seront réalisés de telle manière qu'ils ne génèrent pas d'impact visuel sur les paysages alentours.

Il n'y aura pas de modifications apportées sur le site par rapport à la situation existante de fonctionnement. Il y aura la création de bâtiments ouverts de protection des intempéries. Les déchets supplémentaires réceptionnés sur le site le seront soit dans les bâtiments existants pour les déchets qui serviront à la fabrication du CSR soit au niveau de la plate-forme, qui sera réaménagée, dédiée au bois pour les déchets de bois.

Rappelons que le site se trouve hors de tout périmètre de protection de monument historique. De plus, l'ensemble du site se trouve en contrebas du niveau naturel du terrain, l'intégralité du site étant bordée d'arbustes et de haies.

Le site ne présente pas de danger particulier susceptible d'engendrer un risque pour l'hygiène, la santé, la salubrité et la sécurité publique.

Les activités et installations de la société ALPHA ne sont à l'origine d'aucune émanation susceptible de provoquer une dégradation prématurée de biens matériels alentours.

Comme actuellement, le site ne présentera, à terme, pas de danger particulier susceptible d'engendrer un risque pour l'hygiène, la santé, la salubrité et la sécurité publique. Il ne sera à l'origine d'aucune émanation toxique et les risques présentés par les activités seront maîtrisés

1.2. Incidences sur les milieux naturels, la faune, la flore et l'agriculture

Les activités et installations ne sont à l'origine d'aucune émission particulière susceptible de générer un impact sur la faune ou/et la flore locale.

De plus, le site est clôturé afin de limiter la circulation de la faune sauvage sur le site d'exploitation.

Le projet ne prévoit aucune extension du site d'exploitation actuel et ne risque donc pas de modifier ou de toucher des milieux naturels sensibles ou protégés présents dans le secteur.

Le site de la société ALPHA se trouve en partie Est du territoire communal, dans un secteur destiné à recevoir des activités industrielles ou artisanales et donc sans vocation agricole particulière.

Le projet ne modifiera pas les limites de propriété du site ni les activités présentes. Le site se trouve hors de toute zone agricole cultivée. Il n'intègre aucune extension du site générant la stérilisation d'une potentielle surface agricole.

1.3. Incidences sur le sol, le sous-sol et les eaux souterraines

Les zones sensibles (voies de circulations, parking des véhicules) du site seront imperméabilisées.

Les huiles usagées (moteurs, systèmes hydrauliques,...) ainsi que tout produit liquide dangereux seront stockés sur rétention adaptée.

Les voies de circulation sont réalisées en enrobés évitant ainsi l'infiltration des hydrocarbures ou d'effluents liquides viciés vers les sols.

Les stocks de gasoil et de gasoil non routier (GNR) seront réalisés dans des cuves aériennes conformes à la réglementation.

Des produits absorbants (sciures) seront disposés à proximité afin de pouvoir limiter les risques d'écoulement d'hydrocarbures et de carburants.

Le site d'étude est sensible d'un point de vue risque de pollution du sous-sol car il se trouve dans les périmètres de protection éloignée des forages de Griesheim.

L'étude hydrogéologique effectuée pour ces captages montre que la nappe est vulnérable mais qu'elle est cependant protégée par une couche imperméable de matériaux argileux d'environ dix mètres d'épaisseur.

Aucun prélèvement ni aucun rejet n'est effectué dans l'aquifère souterrain sur le site. Ainsi, aucune installation de pompage dans les eaux souterraines n'est présente sur le site.

De ce fait, dans le contexte du fonctionnement normal du site, il n'existe aucune interaction avec les sols ou les eaux souterraines.

Par ailleurs, des piézomètres (8) mis en place sur le site permettent de contrôler la qualité des eaux souterraines du fait de l'activité de la société ALPHA

1.4. Incidences sur les eaux superficielles

Les eaux sont collectées au niveau du site afin d'être rejetées soit vers la station d'épuration de Rosheim (eaux vannes, eaux en contact avec les ordures ménagère) soit au fossé longeant le site (eaux pluviales de voirie et de toiture et en contact avec des déchets naturels non dangereux : bois, déchets verts,...).

Des équipements de traitement (déboueurs-déshuileurs correctement dimensionnés et curés régulièrement) sont mis en place avant les rejets afin de respecter les valeurs réglementaires de rejet.

Des analyses, selon les points de rejet, sont effectuées périodiquement.

1.5. Incidences sur l'air

Lors des opérations de broyage des déchets devant servir à la fabrication des CSR ou des déchets de bois, un dégagement de poussières est possible, notamment par temps sec.

Il est à spécifier que le processus de fabrication des CSR sera réalisé au niveau des bâtiments existants pour le stockage avant et après broyage. Quant au broyage, un bâtiment ouvert sera installé au-dessus de l'installation de broyage avec un système de brumisation pour limiter l'envol de poussières.

Les activités présentes sur le site ne seront pas émettrices de sources d'odeurs. Les déchets réceptionnés sont uniquement en phase de transit afin d'optimiser par la suite le transport vers les exutoires de traitement. Ainsi, les déchets restent peu de temps sur le site ce qui ne permet pas la mise en œuvre de conditions propres à une dégradation matière.

1.6. Incidences sur le trafic

L'augmentation des quantités de déchets traitées sur le site va automatiquement accroître le trafic généré.

Ainsi, le trafic devrait subir une augmentation sur le principal axe de desserte du site, à savoir la route départementale 500.

L'augmentation de tonnage sera associée à une augmentation de 86 véhicules par jour.

L'impact sur le trafic local ne dépassera pas une augmentation de 0,3 % du trafic actuel dans le cadre de l'augmentation d'activité. En effet, le trafic mesuré actuellement par le Conseil Départemental tient compte de l'activité de la société ALPHA.

1.7. Incidences sur le bruit et les effets vibratoires

Les principales sources de bruit sur le site seront liées :

- aux engins de chargement des déchets,
- à la circulation des camions de transport des déchets,
- au processus de tri, de traitement (broyage) du bois et des déchets pour la fabrication de CSR.

Il est à noter que le contexte environnant est principalement d'autres activités industrielles et commerciales qui sont concernées par le bruit propre à leurs installations. Ainsi, les premières habitations sont relativement éloignées de la zone d'exploitation du site de Rosheim (plus de 500 mètres) et sont à proximité d'autres entreprises/activités industrielles ou commerciales.

Une étude de bruit sera menée dans les 6 mois qui suivent l'installation de la ligne de fabrication de CSR afin de vérifier le respect des seuils et émergences respectivement en limite de propriété et au niveau des premiers tiers situés à proximité du site.

La société ALPHA veillera dans le choix de ses matériels et équipements ainsi que par leur emplacement à ne pas induire une élévation trop importante du niveau sonore.

L'ensemble des voiries est imperméabilisé et les trajets à effectuer sur le site sont aussi courts que possible.

Les activités de mise en balles se déroulent toutes à l'intérieur de bâtiments fermés.

Les engins et installations font l'objet d'un entretien régulier pour éviter tout dysfonctionnement.

L'usage de tous les appareils de communication par voie acoustique (sirène, avertisseurs, haut-parleurs,...) gênant pour le voisinage sera interdit sauf avertisseurs sonores obligatoires

de recul du matériel roulant. Leur emploi sera exceptionnel et réservé à la prévention ou au signalement d'incidents graves ou d'accidents.

Seul le trafic généré par les activités devrait augmenter en raison de l'augmentation des stocks et du volume d'activités.

Les différentes sources de niveaux sonores resteront donc globalement similaires, une augmentation des niveaux sonores générés par le trafic est cependant à envisager.

De plus, la topographie du site, en contrebas (ancienne carrière) et l'absence de tiers aux alentours immédiats (hormis la station d'épuration) font que l'incidence sur le bruit

1.8. Incidences sur les déchets

Le site en lui-même générera très peu de déchets et contribuera à valoriser les déchets réceptionnés.

La plus grande partie proviendra de la manutention des déchets réceptionnés sur le site, des refus de tri ainsi que de l'activité humaine des employés du site.

Les déchets ultimes seront envoyés en enfouissement ou en incinération dans une installation dûment autorisée à cet effet.

Les déchets valorisables tels que les ferrailles, les papiers, les cartons,... seront orientés vers des filières de valorisation soit matière soit énergétique.

Les déchets dangereux seront remis à des prestataires spécialisés dans la collecte et le traitement de ces déchets afin de garantir un traitement adapté dans une filière agréée.

L'objet même du projet de modification est d'optimiser la valorisation des déchets par une technique innovante tenant compte de la nature du déchet traité et de préparer un produit valorisable.

Le brûlage des déchets à l'air libre est interdit.

De par la nature même du projet, il est raisonnable de penser que le site de la société ALPHA n'a qu'une incidence positive sur la gestion des déchets du fait de proposer une solution novatrice pour des déchets en voie d'évolution.

1.9. Incidences sur les émissions lumineuses

Pour permettre l'éclairage de la zone d'exploitation en toute sécurité pendant les périodes de faible luminosité, les mâts d'éclairage seront orientés spécifiquement vers le site.

Ainsi, l'incidence des émissions lumineuses sur le secteur environnant sera marginale.

1.10. Conditions d'utilisation rationnelle de l'énergie et effets sur le climat

L'unique source énergétique utilisée sur le site pour les équipements fixes est l'électricité.

Seuls les engins de travail ont recours à des énergies de type fossile (gasoil). Le chauffage des locaux sociaux, bureaux utilise l'énergie électrique.

De plus, cette plate-forme permet de détourner vers une filière de valorisation des déchets allant encore à l'enfouissement alors qu'ils ne sont pas "ultimes".

D'autant plus que la fabrication de CSR doit permettre d'utiliser des déchets en lieu et place de charbon dans l'alimentation de chaufferies industrielles.

En ce qui concerne les gaz à effet de serre (GES), la synthèse de ce bilan est présentée ci-dessous :

BILAN DES EMISSIONS DE GES	Situation actuelle	Projet	Delta impact Projet
Émissions liées à la collecte des déchets	288 t CO2e/an	1 440 t CO2e/an	1 152 t CO2e/an
Émissions liées à la consommation d'énergies sur site	178 t CO2e/an	668 t CO2e/an	490 t CO2e/an
Émissions liées au transport des déchets	332 t CO2e/an	1 643 t CO2e/an	1 311 t CO2e/an
Émissions liées aux travaux d'aménagement	nc	91 tCO2/15 ans	91 tCO2/15 ans
Émissions liées aux modes de traitement des déchets	8 954 t CO2/an	43 726 t CO2/an	34 772 t CO2/an
Émissions liées à la substitution du charbon par des CSR	nc	-57 249 t CO2/an	-57 249 t CO2/an
Bilan TOTAL des émissions de GES	9 752 t CO2e/an	-9 681 t CO2e/an	-19 433 t CO2e/an

Ce bilan montre que le projet de Rosheim permet d'économiser environ 19 433 tonnes de CO2 par an.

Ce bilan a été bâti avec des hypothèses :

- majorantes pour le projet (par exemple, le rayon de chalandise de la collecte a été maximisé),
- minorantes pour la situation actuelle (les émissions des 72 000 tonnes traitées hors Rosheim ne sont pas comptées).

Il faut retenir de ce bilan que le projet permet une importante diminution des émissions de GES, notamment parce que :

- la production de CSR, complémentaire de la valorisation matière, permet de détourner des déchets de l'ISDND,
- les CSR se substituent au charbon à Dombasle Energie.

Le bois, mais également les déchets combustibles sous la forme de CSR, peuvent constituer de nouvelles sources d'approvisionnement.

La mise en œuvre du projet de Rosheim constitue ainsi un maillon de la lutte contre la production de GES.

Ainsi, le site de la société ALPHA aura une incidence bénéfique, à son échelle, sur le climat.

1.11. Incidences sur les biens matériels et le patrimoine culturel

Le site d'exploitation se trouve hors de tout périmètre de protection de monument historique et n'a donc aucun impact sur les richesses patrimoniales du secteur.

Le positionnement et les surfaces du site d'exploitation global restant identiques, aucun risque d'impact sur le patrimoine culturel du secteur n'est à craindre.

Compte tenu des éléments apportés précédemment (implantation en zone à vocation économique et hors zones à enjeux environnementaux ou culturels), le site n'aura aucune incidence sur les biens matériels et le patrimoine culturel du secteur.

1.12. Incidences sur la santé

Le tableau suivant reprend l'incidence de la société ALPHA sur le milieu environnant et l'homme.

Incidence	Type d'incidence
Air	Circulation : Gaz d'échappement et poussières en quantités très limitées
Eau	Eaux pluviales : Rejet vers le milieu naturel après passage par un débourbeur-déshuileur et par un bassin de rétention Eaux de lavage : Rejet vers la station d'épuration
Déchets	Très faible
Bruit	Très faible
Sol	Voirie étanche au droit des diverses activités

Compte tenu de ce tableau, il peut être déduit que l'incidence du site et de ses activités sur la santé humaine est très limitée au regard des éléments présentés.

Il est à rappeler que les installations seront très peu consommatrices d'eau et que les rejets d'eau seront essentiellement composés d'eaux pluviales et d'eaux vannes (sanitaires + douches).

Compte tenu de la localisation du site dans une zone industrielle, des aménagements au niveau des bâtiments et des mesures prises sur le site, les impacts sur les populations riveraines liés aux émissions sonores ne seront pas significatifs.

Les déchets générés réellement sont éliminés selon des filières agréées (refus de tri, déchets assimilables aux ordures ménagères,...).

De même, l'utilisation de produits dangereux sur le site restera limitée. Ceci permettra de limiter la production de déchets liés à des produits dangereux.

Toutefois, les principaux paramètres de fonctionnement du site, susceptibles d'être des traceurs d'effets sanitaires donneront lieu à un suivi par des analyses et des contrôles réguliers (eaux, air, bruit et trafic routier). Si une dérive des paramètres venait à être constatée, elle donnera lieu à des actions correctives de la part de la société ALPHA.

1.13. Cumuls avec d'autres projets

Le projet ne modifiera en rien cette situation, celui-ci n'intégrant aucune modification des limites de propriété du site.

Il n'y a pas de projets approuvés pouvant avoir un cumul d'impact avec le projet développé par la société ALPHA.